



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Judi 23 septembre 2021 - 19h00 -  
Salle Paris Fontaine,  
NOAILLES

### Etaiet présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER (départ à 20h00), Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christelle MARIN.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE (départ à 21h00), David LAZARUS (départ à 20h40), Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA (départ à 21h10), Guillaume NICASTRO (départ à 20h00), Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

### Etaiet absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

### Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET (départ à 21h15).
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

### Dont représentés :

- Mme Marie-France SERRA par M. Pierre DESLIENS.
- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS (départ à 20h40).
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO (départ à 20h00).
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER (départ à 20h00).
- Mme Danielle DEBLIECK par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Guy LAFOREST par M. Patrick CORBEL.
- Mme Angélique ANDRE par Mme Christelle GAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,**  
**Prend les délibérations suivantes :**

**ADOPTION D'UN REGLEMENT PORTANT SUR L'ATTRIBUTION AUX COMMUNES D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un fonds de développement communautaire à l'intention des communes membres de la CCT, telle que définie ci-dessus ;
- **APPROUVE** le règlement d'attribution correspondant ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement et les conventions avec les communes qui en découleront ;
- **INDIQUE** que les versements prévus dans le cadre du fonds de développement communautaire, en tant que fonds de concours, sont imputés de la manière suivante lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement :
  - Communauté de communes : article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics »
  - Communes concernées :
    - Compte 131 si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire,
    - Compte 132 si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire.

**TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES PAPIER ET DEMATERIALISEES : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE (CDG60) : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un archiviste à conclure avec le CDG 60 pour le traitement des archives papier de la Thelloise ;
- **APPROUVE** la convention d'adhésion au SAE (Système d'Archivage Electronique) à conclure avec le CDG 60 pour le traitement des archives dématérialisées de la Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions ;
- **INDIQUE** que les crédits relatifs à la mise en œuvre de ces conventions seront inscrits au budget principal 2022 de la Thelloise et aux budgets suivants.

**DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VEXIN SABLONS THELLE (SIREN : 200020402) : à l'unanimité :**

- **DONNE SON CONSENTEMENT** sur la dissolution du Syndicat mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle ;
- Sur la base du dernier compte administratif voté (2018), **ACCEPTÉ LES CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SYNDICAT** détaillées ci-après :

○ **Affectation des résultats comptables :**

Les Communautés de communes membres décident de la répartition des résultats de clôture du syndicat selon la même clé que celle définie à l'article 9 des statuts pour les contributions budgétaires, soit la population DGF de chacune des communautés.

Les résultats comptables sont les suivants :

- Les résultats comptables à intégrer aux budgets

<b>RESULTATS DE CLÔTURE DU SYNDICAT</b>	
<b>Section d'investissement :</b> <b>+ 1 191,00 €</b>	<b>Section de fonctionnement :</b> <b>+ 3 574,85 €</b>

Ces résultats sont répartis entre les trois communautés membres et repris à leur budget respectif

- A la ligne R001 pour le résultat d'investissement,
- A la ligne R002 pour le résultat de fonctionnement,

Selon la répartition suivante :

- Ligne R001 en investissement

<b>CC VEXIN THELLE</b>	<b>203,67 €</b>
<b>CC SABLONS</b>	<b>382,67 €</b>
<b>CC THELLOISE</b>	<b>604,66 €</b>
	<b>1 191,00 €</b>

- Ligne R002 en fonctionnement

<b>CC VEXIN THELLE</b>	<b>611,30 €</b>
<b>CC SABLONS</b>	<b>1 148,62 €</b>
<b>CC THELLOISE</b>	<b>1 814,93 €</b>
	<b>3 574,85 €</b>

- Les résultats à répartir comptablement

La répartition comptable des résultats entre les communautés membres est la suivante :

<b>Répartition des soldes des comptes de résultat à la balance du jour de la dissolution</b>		
<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Collectivité bénéficiaire</b>
<b>1068</b>	<b>203,67 €</b>	<b>CC VEXIN THELLE</b>
	<b>382,67 €</b>	<b>CC SABLONS</b>
	<b>604,66 €</b>	<b>CC THELLOISE</b>
	<b>1 191,00 €</b>	
<b>110</b>	<b>611,30 €</b>	<b>CC VEXIN THELLE</b>
	<b>1 148,62 €</b>	<b>CC SABLONS</b>
	<b>1 814,93 €</b>	<b>CC THELLOISE</b>
	<b>3 574,85 €</b>	

- Les restes à réaliser

Sans objet

○ **Répartition de l'actif et du passif :**

▪ Répartition de l'actif

Le dernier état de l'actif signé (2018) fait état d'une valeur nette comptable nulle.

Le compte 2183 ressort avec un montant brut de 1 331,96 € (constitué d'un ordinateur portable et d'une imprimante).

Ces outils sont obsolètes.

D'un commun accord, les communautés décident de les mettre au rebut et les sortir de l'actif.

Par conséquent, il n'y a pas de répartition d'actif à effectuer entre les trois communautés.

▪ Les emprunts

Sans objet

▪ Les restes à payer, les restes à recouvrer

Sans objet

▪ La trésorerie

Solde de trésorerie du syndicat	
Au jour de la dissolution :	4 765,85 €
Répartition de la trésorerie	
CC VEXIN THELLE	814,97 €
CC SABLONS	1 531,29 €
CC THELLOISE	2 419,59 €

▪ Les autres comptes présents à la balance

Sans objet

▪ Les régies de recettes et d'avances

Sans objet

○ **Transfert du personnel**

Sans objet

➤ **SOLLICITE** auprès de madame la préfète de l'Oise, l'arrêté de dissolution du Syndicat mixte du Pays VEXIN-SABLONS-THELLE pour au plus tard le 31 décembre 2021.

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ANSACQ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU 1ER JANVIER 2022 : à l'unanimité :**

➤ **DONNE SON ACCORD** pour l'entrée de la commune d'Ansacq dans la Communauté de communes Thelloise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

➤ **NOTIFIE** la délibération à ses communes membres afin que leur conseil municipal se prononce dans les trois mois à compter de ladite notification sur l'admission de la commune d'Ansacq ;

➤ **SOLLICITE** madame la Préfète afin qu'elle prenne l'arrêté d'extension du périmètre de la Communauté de communes Thelloise à la commune d'Ansacq au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

✚ REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : à l'unanimité :

- **DELIBERE** sur la représentation consolidée de la CLECT de la Communauté de communes Thelloise, conformément au tableau annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

✚ RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC – EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE – RAPPORT 2020 : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'examen du rapport annuel annexé à la délibération du délégataire de la piscine Aquathelle pour l'année 2020.

*Départ de Mme Doriane FRAYER et de M. Guillaume NICASTRO.*

✚ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE RESULTATS 2020 -BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

- **PROCEDE** à un ajustement de l'affectation de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :
- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal, soit + **2 596 195,69 €**, de la manière suivante :
  - à la couverture du besoin de financement en affectant **548 576,94 €** en investissement au compte **1068 (Recettes)** ;
  - pour le solde de **2 047 618,75 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002-Recettes.
- **CONFIRME** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **83 340,97 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001-Recettes.

✚ DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 - BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité (avec une abstention de Mme Gauvin) :

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	11 770,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	-67 318,84
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	-94 088,84	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	<b>TOTAL</b>	<b>-67 318,84</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-67 318,84</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
	Opération 90001 -Locaux administratifs	8 700,00	001	Résultat d'investissement reporté	
	Opération 90002 -Equipement administratif	45 300,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	67 318,84
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances		20	Immobilisations incorporelles	
27	Autres immobilisations financières		21	Immobilisations corporelles	
020	Dépenses imprévues	13 318,84	22	Immobilisations reçues en affectation	
040	Opérations d'ordre entre sections		23	Immobilisations en cours	
041	Opérations patrimoniales		26	Participations et créances	
			27	Autres immobilisations financières	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
			040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>TOTAL</b>	<b>67 318,84</b>		<b>TOTAL</b>	<b>67 318,84</b>

#### Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	DM 2/2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	24 641 093,81	61 102,78	-67 318,84	24 634 877,75
Investissement	4 847 638,47	111 500,00	67 318,84	5 026 457,31
<b>Total Budget</b>	<b>29 488 732,28</b>	<b>172 602,78</b>	<b>0,00</b>	<b>29 661 335,06</b>

#### ✚ PARTICIPATION FINANCIERE SMOTHD – AVENANT N°2 : à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière valant avenant n°2 de régularisation des conventions financières initiales relative à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit d'un montant de 108 410 € et annexée à la délibération ;
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

#### ✚ APPEL A PROJETS -DEPARTEMENT OISE/CONFERENCE DES FINANCEURS : ATELIERS NUMERIQUES : à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2022-2024 entre le Département de l'Oise/Conférence des financeurs et la Thelloise.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021 – ASSAINISSEMENT : à l'unanimité :**

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	11,61
012	Charges de personnel	4 200,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	-19 261,64	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	15 073,25	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
<b>TOTAL</b>		<b>11,61</b>	<b>TOTAL</b>		<b>11,61</b>

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	6 726,75
13	Subventions d'investissement	3 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	18 800,00	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	15 073,25
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>TOTAL</b>		<b>21 800,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>21 800,00</b>

**Récapitulatif :**

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	5 981 428,63	11,61	5 981 440,24
Investissement	9 295 925,00	21 800,00	9 317 725,00
<b>Total Budget</b>	<b>15 277 353,63</b>	<b>21 811,61</b>	<b>15 299 165,24</b>



**DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 – SPANC : à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	-40 158,34	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	-5 000,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	18 800,00
023	Virement à la section d'investissement	45 158,34	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	18 800,00	042	Opération d'ordre entre section	
<b>TOTAL</b>		<b>18 800,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 800,00</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	79 958,34	001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	-16 000,00	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	45 158,34
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	18 800,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>TOTAL</b>		<b>63 958,34</b>	<b>TOTAL</b>		<b>63 958,34</b>

Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	180 783,33	18 800,00	199 583,33
Investissement	149 361,90	63 958,34	213 320,24
<b>Total Budget</b>	<b>330 145,23</b>	<b>82 758,34</b>	<b>412 903,57</b>

Départ de M. David LAZARUS.

**DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 - ZA NEUILLY EN THELLE : à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Neuilly-en-Thelle telle que présentée ci-dessous :



Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	42 925,74	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	-32 872,08	042	Opération d'ordre entre section	10 053,66
	<b>TOTAL</b>	<b>10 053,66</b>		<b>TOTAL</b>	<b>10 053,66</b>

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	42 925,74
040	Opérations d'ordre entre sections	10 053,66	040	Opérations d'ordre entre sections	-32 872,08
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 053,66</b>		<b>TOTAL</b>	<b>10 053,66</b>

#### Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	3 252 007,58	10 053,66	3 262 061,24
Investissement	1 405 606,75	10 053,66	1 415 660,41
<b>Total Budget</b>	<b>4 657 614,33</b>	<b>20 107,32</b>	<b>4 677 721,65</b>

#### DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 - ZA NOAILLES : à l'unanimité :

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Noailles telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	-325 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	-325 000,00
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	325 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	-325 000,00	042	Opération d'ordre entre section	
	<b>TOTAL</b>	<b>-325 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-325 000,00</b>

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	325 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	-325 000,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	3 325 743,40	-325 000,00	3 000 743,40
Investissement	1 899 792,57		1 899 792,57
<b>Total Budget</b>	<b>5 225 535,97</b>	<b>-325 000,00</b>	<b>4 900 535,97</b>

#### DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 - ZA NOVILLERS : à l'unanimité :

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Novillers telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	-350,08
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	7 402,08
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	5 471,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	-1 581,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 471,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5 471,00</b>

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	-5 371,05
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,95	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	5 471,00
040	Opérations d'ordre entre sections	99,00	040	Opérations d'ordre entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations et fonds divers		024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>TOTAL</b>	<b>99,95</b>		<b>TOTAL</b>	<b>99,95</b>

### Récapitulatif :

	BP 2021	DM 1 /2021	Total prévisions budgétaires
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	154 213,39	5 471,00	159 684,39
Recettes	250 290,80	5 471,00	255 761,80
<b>Investissement</b>			
Dépenses	26 801,00	99,95	26 900,95
Recettes	185 799,25	99,95	185 899,20
<b>Total Budget</b>	<b>404 504,19</b>	<b>10 942,00</b>	<b>415 446,19</b>

## ✚ ASSAINISSEMENT - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE POUR L'ANNEE 2020 : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels des délégués pour l'année 2020 annexés à la délibération ;
- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020 annexé à la délibération.

## ✚ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2020 : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel annexé à la délibération sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020.

## ✚ EXONERATION DE TEOM 2022 : à l'unanimité :

- **EXONERE** de TEOM, pour l'année 2022 conformément à l'article 1521.III du code général des impôts, les entreprises et locaux suivants :
  - L'ensemble des entreprises qui ont adressé à la CCT leur demande d'exonération avant le 23 septembre 2021, ci-joint la liste annexée à la délibération, ainsi que celles qui auront adressé leur demande d'exonération, suite au conseil du 23 septembre 2021 et jusqu'au 14 octobre 2021 en y joignant les justificatifs suivants (article 1521.III-1) :
    - Une attestation de leur prestataire privé de collecte et ou de tri et/ou une photocopie de leur contrat,
    - Les photocopies des factures de l'année en cours (les montants peuvent être dissimulés),
    - Un extrait de K-bis de l'entreprise,
    - Une copie de leur dernière taxe foncière.
  - Les professionnels assujettis à la Redevance Spéciale (article 1521.III-2 bis),
  - Les locaux remplissant les conditions et limites fixées à l'article 1521-III-2 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à envoyer, avant le 31 décembre 2021 à la DDFIP, la liste des professionnels exonérés de la TEOM en raison de leur assujettissement à la Redevance Spéciale en 2022.

## ✚ MODALITES, FOURNITURES ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE COMPOSTAGE : à l'unanimité :

- **DECIDE** que les habitants pourront acheter 2 composteurs par foyer par tranche de 8 ans ;
- **DECIDE** que les professionnels du territoire pourront bénéficier de la vente de composteurs au même tarif que les particuliers et habitats collectifs ;

- **DECIDE** que les composteurs 400 L pourront également être fournis à titre gratuit pour les projets de compostage des collectivités ;
- **DECIDE** que les accessoires (tiges aératrices et bioseaux) pourront également être donnés à titre gratuit pour les projets des collectivités en cantine ou à visée pédagogique ;
- **DECIDE** le maintien de la gratuité du matériel pour les projets de compostage des collectivités jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- **DECIDE** que la Communauté de communes prendra à sa charge la formation des référents de sites pour les projets de compostage des biodéchets de cantine des collectivités ;
- **VALIDE** les modèles de chartes pour les professionnels, les collectifs et les projets des collectivités.

#### **SUBVENTION D'ACHAT DE BROyeurs : à l'unanimité :**

- **DECIDE** de subventionner l'achat de broyeurs de végétaux à hauteur de :
  - ❖ **Pour les particuliers :**
    - subvention de 100 € dans la limite du montant total du prix d'achat tous les 8 ans
  - ❖ **Pour les associations :**
    - subvention de 400 € dans la limite de 50% du prix total d'achat tous les 8 ans
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

#### **CONCOURS DE RECETTES DE RESTES : à l'unanimité :**

- **ADOpte** le règlement du concours de recettes de restes annexé à la délibération ;
- **MANDATE** le Président ou son représentant à effectuer les démarches relatives à la bonne application du règlement.

#### **REVISION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du programme de révision du PLPDMA.

*Départ de M. Francis CHABLE.*

#### **CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DU SUIVI DE LA REVISION DU SCOT : à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de l'attribution de la mission de reprise et d'actualisation du SCoT de la Communauté de communes Thelloise au Bureau d'Etudes VERDI pour un montant Hors Taxes de 41 600 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire réaliser toutes les études nécessaires à la reprise et à l'actualisation du SCoT, à rechercher toutes les possibilités de financement et notamment à demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;

**Plan de financement prévisionnel relatif aux investissements :**

**Montant de l'investissement : 41 600€ HT**

Dépenses		Subventions		
Mission de reprise et d'actualisation du SCoT				
Montant HT	Montant TTC		Taux	
41 600	49 920	Conseil Département Oise	30 % maximum	8280 €
		DGD	Forfait	25 000 €
Total dépenses TTC	49 920	Total Subventions		33280 €

**Soit un taux de subvention de 80 %**

**Reste à la charge de la Thelloise : 16 640 €**

- **PREND ACTE** de la composition suivante du Comité de Pilotage créé dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Patrice GOUIN / David LAZARUS (Chambly)
Noailles, Sainte Geneviève	- Alain DEVOOGHT (Noailles)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précý-sur-Oise	- Bernard ONCLERCQ / Gérard AUGER (Neuilly en Thelle)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Uilly-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Alain DUCLERCQ (Mesnil en Thelle) - Lydia BORDERES (Berthecourt) - Jean-Jacques DUMORTIER (Boran sur Oise)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précý, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulangués, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers les Cailloux, Ponchon, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Dominique MARGERIE (Belle-Eglise) - Gérard PIEUX (Crouy en Thelle) - Patrick CORBEL (Blaincourt les Précý) - Geneviève DELABY (Ponchon) - Thérèse-Marie DESCATOIRE (Dieudonne)

*Départ de M. Rafaël DA SILVA.*



**✚ CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DU SUIVI DE L'ELABORATION DU PCAET : à l'unanimité (avec une abstention de M. Chatin) :**

- **PREND ACTE** de l'état d'avancée du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire réaliser toutes les études nécessaires à la poursuite du PCAET, à rechercher toutes les possibilités de financement et à engager toutes les démarches qui s'y rapportent ;
- **PREND ACTE** de la composition suivante du Comité de Pilotage créé dans le cadre Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Patrice GOUIN (Chambly)
Noailles, Sainte Geneviève	- Benoît BIBERON (Noailles)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise	- Alain GUERINET (Cires les Mello)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Ully-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Carine LUGEZ (Balagny sur Thérain) - Isabelle VILAREM (Boran sur Oise)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précy, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers les Cailloux, Ponchon, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Pascal POULET (Lachapelle Saint Pierre) - Pascal WAWRIN (Villers Saint Sépulcre) - Dominique MARGER Y (Belle-Eglise)

*Départ de M. Bernard HUGUET.*

**✚ CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION - GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme, jointes en annexe à la délibération ;
- **APPROUVE** les mentions légales du portail internet pour le GNAU, jointes à la délibération ;
- **PRECISE** que les communes dans lesquelles ce téléservice sera déployé devront approuver ces Conditions Générales d'Utilisation ainsi que ces mentions légales avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à amender, modifier et mettre à jour les Conditions Générales d'Utilisation afin notamment de les adapter aux évolutions du site, du service, de la législation ou pour tout motif jugé nécessaire.



## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE CHAMBLY-OISE : à la majorité (avec un contre de Mme Gauvin) :**

- **APPROUVE** le projet de convention entre l'association Football Club de Chambly-Oise et la Communauté de Communes Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la délibération et tous les documents y afférents ;
- **APPROUVE** la durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction exprès de cette convention ;
- **DECIDE** d'attribuer dans le cadre de cette convention une subvention annuelle (1<sup>er</sup> septembre 2021-31 août 2022) d'un montant de 15 000 Euros ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021.

## **CESSION DE TERRAINS – PARCELLES X352 – X354 – NEUILLY EN THELLE : à l'unanimité :**

### **Lot 2 :**

- **PREND ACTE** de l'abandon du projet de la SCI LUKA IMMO du fait du non-retour de cette dernière aux relances de la Communauté de Communes Thelloise, pour l'acquisition du lot 2, appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- **DIT** que le lot n°2 est remis à la vente ;
- **APPROUVE** le principe de la vente à SCI JOCELL INVEST du lot n°2 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 2 041 m<sup>2</sup> au prix de 61 230 € HT (30 € HT/m<sup>2</sup>) ;
- **CONFIE** à Maître PICARD-GARSON, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI JOCELL INVEST à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

### **Lot 3 :**

- **PREND ACTE** de l'abandon du projet de la SCI LUKA IMMO du fait du non-retour de cette dernière aux relances de la Communauté de Communes Thelloise, pour l'acquisition du lot 3, appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle ;
- **DIT** que le lot n°3 est remis à la vente ;
- **APPROUVE** le principe de la vente à la SARL SAINT-PIERRE du lot n°3 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 3 010 m<sup>2</sup> au prix de 90 300 € HT (30 € HT/m<sup>2</sup>) ;

- **CONFIE** à Notaires et Associés, Sas Daudruy et Associés, implantés à Senlis, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SARL SAINT-PIERRE à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Lot 4 :**

- **APPROUVE** le principe de la vente à SCI MAFLORA du lot n°4 appartenant au lotissement d'activité situé sur les parcelles X352-X354, à l'angle de l'Avenue de l'Europe et de la Route d'Ercuis, à Neuilly-en-Thelle d'une superficie de 626 m<sup>2</sup> au prix de 18 780 € HT (30 €/m<sup>2</sup>) ;
- **CONFIE** à Maître PICARD-GARSON, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI MAFLORA à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**✚ PASS THELLE BUS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :  
à l'unanimité :**

- **ADOPTE** la modification des articles 2,3,4,6,11,12 et 17 du règlement intérieur du service de transport collectif à la demande et régulier de la Communauté de communes Thelloise joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que ces modifications sont intégrées dans le règlement intérieur consolidé annexé à la délibération.

**✚ PASS THELLE BUS – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX  
DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de l'examen du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de Transport A la Demande transmis par TRANSDEV OISE CABARO ;
- **PREND ACTE** également que ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.*

Neuilly-en-Thelle, le 29 septembre 2021

Le Président



*Pierre DESLIENS*  
Pierre DESLIENS